



DICASTERY FOR PROMOTING
INTEGRAL HUMAN DEVELOPMENT

Message à l'occasion de la Journée Mondiale de la Pêche 21 novembre 2019

Responsabilité sociale dans le secteur de la pêche : vers une approche intégrale

La Journée mondiale de la Pêche est célébrée chaque année le 21 novembre pour souligner l'importance d'un secteur essentiel pour la survie et les besoins alimentaires de millions de personnes dans le monde et la nécessité d'agir d'une manière responsable pour garantir la durabilité sociale, environnementale et économique, ainsi que la légalité de cette industrie désormais mondialisée. Le Dicastère pour le Service du Développement humain intégral exhorte à affronter le thème choisi pour cette année, à savoir « Responsabilité sociale dans la filière de la pêche », avec l'approche intégrale présentée par l'encyclique *Laudato si'* du Pape François, qui insiste sur la nécessité d'une écologie intégrale.

Il y a dix ans déjà, dans l'encyclique *Caritas in veritate*, le Pape Benoît XVI faisait observer que « même si les positions éthiques qui guident aujourd'hui le débat sur la responsabilité sociale de l'entreprise ne sont pas toutes acceptables selon la perspective de la doctrine sociale de l'Église, c'est un fait que se répand toujours plus la conviction selon laquelle la gestion de l'entreprise ne peut pas tenir compte des intérêts de ses seuls propriétaires, mais aussi de ceux de toutes les autres catégories de sujets qui contribuent à la vie de l'entreprise: les travailleurs, les clients, les fournisseurs des divers éléments de la production, les communautés humaines qui en dépendent (...) il y a de nombreux managers qui, grâce à des analyses clairvoyantes, se rendent compte toujours davantage des liens profonds de leur entreprise avec le territoire ou avec les territoires où elle opère. (...) Des Centres d'études et des parcours de formation de *business ethics* sont créés (...) le système des certifications éthiques se répand à la suite du mouvement d'idées né autour de la responsabilité sociale de l'entreprise »¹.

Cependant, nous devons constater que dans la filière de la pêche, cette acceptation effective des responsabilités fait cruellement défaut. Par nature, l'activité humaine en mer est particulièrement difficile à gérer et à contrôler : l'immensité des océans a facilité la « négligence (...) et liberté par rapport au contrôle des autorités »². La Zone, qualifiée de « patrimoine commun de l'humanité » par la *Convention sur le droit de la mer* (art. 136) est, en réalité, une zone où la vie humaine est continuellement à risque.

De fait, la pêche est considérée comme un des métiers les plus dangereux au monde et, chaque année, plus de 32 000 pêcheurs meurent³, avec des répercussions tragiques pour leurs familles et leurs communautés. Les possibilités de recevoir des informations sur leurs droits et surtout une assistance en cas de besoin sont pratiquement nulles pour ceux qui se trouvent au beau milieu de la mer pendant de longs mois, voire pendant des années. En outre, nous savons de plus en plus que les cas de mauvais traitements se multiplient, comme les conditions de travail précaires, les faux

¹ *Caritas in veritate*, § 40 et 45.

² *Message du Cardinal Parolin, Secrétaire d'État, au nom du Pape François, à la Conférence " Our Ocean " qui s'est déroulée à Malte au mois d'octobre 2017.*

³ Cf. Estimation FAO « La sécurité des pêcheurs », <http://www.fao.org/fishery/safety-for-fishermen/fr/>

contrats et même des cas d'esclavage. Pour ne pas parler de la traite des personnes qui « s'est accrue grâce à la collaboration de nombreux acteurs variés. Ce qui a complexifié le phénomène »⁴. Un phénomène très lucratif qui se nourrit d'escroquerie, de désespoir, d'infortunés migrants, arrachés à leurs familles et victimes d'une violence inouïe. Encore une fois, nous voulons inviter les Gouvernants, les Organisations internationales et toutes les autorités préposées à prendre leurs responsabilités pour garantir l'application des conventions et des lois qui assurent la protection sociale des pêcheurs et leurs droits.

Les océans sont également mis en péril à cause de comportements négligents, pilleurs et pollueurs. À travers la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, « notre maison commune »⁵ est constamment endommagée et l'on consomme des ressources sans considérer la « capacité de régénération de chaque écosystème dans ses divers domaines et aspects »⁶.

Sur ces thèmes de l'Agenda 2030 des Nations Unies, en particulier dans l'Objectif de Développement durable n° 14, il existe déjà une convergence d'idées⁷. Il est temps de réveiller notre sens de la responsabilité, d'unir nos forces et d'agir pour chercher à éliminer ces phénomènes destructeurs.

Dans l'économie globale, et donc aussi dans la filière de la pêche, la responsabilité sociale risque d'être conçue et utilisée de façon assez vague, devenant un pur formalisme, une procédure à accomplir pour avoir une bonne image ou éviter des sanctions. Toutefois, comme le rappelle Benoît XVI, « sans vérité, sans confiance et sans amour du vrai, il n'y a pas de conscience ni de responsabilité sociale, et l'agir social devient la proie d'intérêts privés et de logiques de pouvoir, qui ont pour effets d'entraîner la désagrégation de la société »⁸. En utilisant des concepts comme « vérité » et « amour du vrai », nous sommes conscients d'adopter une terminologie qui – bien que riche de sens pour l'Église catholique, ainsi que pour d'autres religions – n'est pas la terminologie habituelle des Nations Unies.

Cependant nous sommes confiants dans le fait qu'individus et organisations reconnaîtront les motivations⁹ qui peuvent provenir de valeurs et de références religieuses authentiques comme contribution pour l'amélioration de toute situation et pour persévérer dans un changement positif¹⁰ car, comme l'explique le Pape François, « se laisser aimer de Dieu et l'aimer avec l'amour que lui-même nous communique, provoque dans la vie de la personne et dans ses actions une réaction première et fondamentale : désirer, chercher et avoir à cœur le bien des autres »¹¹. Tous peuvent prendre comme point de référence les réflexions sur les droits humains, sur le sens et sur les indicateurs du développement, étant donné que les Nations Unies sont conscientes que le bonheur est un objectif humain fondamental que ne reflètent pas les indicateurs économiques habituels, notamment par la recherche d'une pure maximisation du produit intérieur brut¹².

⁴ Section Migrants et Réfugiés du Dicastère pour le service du Développement humain intégral, *Orientations pastorales sur la traite de personnes*, 2019, § 29.

⁵ François, encyclique *Laudato si'*, § 1 et 13.

⁶ *Laudato si'*, § 140.

⁷ Par exemple avec la *Convention 188 sur le travail dans le secteur de la pêche* (2007), les *Directives volontaires pour garantir une pêche de petite échelle durable dans le contexte de la sécurité alimentaire* (2014), l'*Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port (PSMA) pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée* (2017), et plus récemment la *Déclaration de Torremolinos*.

⁸ *Caritas in veritate*, § 5.

⁹ Cf. *Laudato si'*, § 17 et 64.

¹⁰ Une Conférence s'est déroulée en juillet dernier, au Quartier général des Nations Unies à Nairobi ; elle a mis en évidence les synergies possibles et souhaitables entre religions et poursuite du développement durable.

¹¹ Exhortation *Evangelii gaudium*, § 178.

¹² Cf. Résolution de l'Assemblée Générale A/RES/65/309.

En conclusion, plusieurs possibilités émergent pour mettre en œuvre la responsabilité sociale de façon intégrale à la lumière du principe de subsidiarité¹³.

Concevoir la responsabilité sociale de façon intégrale, c'est-à-dire une responsabilité qui mette la priorité sur la sécurité sur le travail, avec formation et équipements appropriés pour la profession exercée ; l'accès aux soins médicaux et à l'assistance juridique et pastorale ; la légalité du contrat et un salaire digne et régulier dans le cas d'un emploi salarié ; favoriser les liens avec sa communauté ; le tout en ayant pour objectif le bonheur du pêcheur et de sa famille.

Écouter les voix des pêcheurs et de leurs familles, en soutenant leur volonté et leur capacité de s'organiser et de s'autodéterminer.

Insister sur la responsabilité sociale des entreprises - des conglomérats multinationaux aux petites entreprises familiales – des organismes de crédit et des investisseurs, qu'ils travaillent en mer ou sur terre, dans les filières d'approvisionnement et de transformation du poisson pêché ; et faire en sorte qu'il soit obligatoire d'y remédier toutes les fois où, dans le secteur de la pêche, les droits de l'homme sont bafoués ou ignorés.

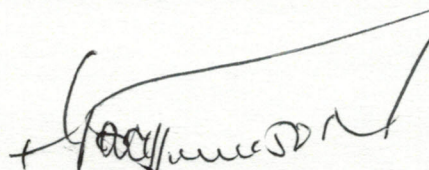
Créer une synergie entre les diverses autorités gouvernementales et maritimes afin qu'elles veillent de façon responsable à la tutelle des droits de l'homme et garantissent l'accès aux informations et à la justice, en se dotant de mécanismes et de procédures proportionnels aux défis à affronter.

Responsabiliser les consommateurs qui, par le poids de leurs choix, peuvent conditionner les décisions et les choix de marché des entreprises et favoriser un milieu de travail plus humain et plus digne, sans négliger la pression fréquente et problématique exercée par la publicité.

Considérer l'éducation comme une priorité – spécialement dans la formation d'administrateurs et de fonctionnaires, de membres des forces de l'ordre, de pêcheurs, d'investisseurs et d'entrepreneurs, et dans les moyens de communication employés par ces diverses communautés – le respect des droits de l'homme (y compris bien sûr les droits concernant le travail des hommes et des femmes) et le respect de l'environnement.

Il est donc urgent et indispensable que les Gouvernements, notamment à travers la collaboration avec des organisations internationales et régionales et la société civile, affrontent la question de la responsabilité sociale dans le secteur de la pêche, et plus généralement dans tous les secteurs qui concernent les rapports entre océans et humanité. Il faut conserver une vigilance particulière pour les situations les plus critiques de vulnérabilité, de criminalité et de pauvreté, et faciliter et encourager les situations les plus louables qui, par exemple, impliquent et intègrent les communautés marginalisées, les personnes porteuses de handicap, ou bien qui utilisent des techniques de pêche particulièrement respectueuses de l'environnement et de la santé humaine.

Cité du Vatican, 21 novembre 2019



Cardinal Peter K.A. Turkson
Préfet

¹³ Cf. *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, § 185-188 ; *Caritas in veritate*, § 47 et 57 ; *Laudato si'*, § 142 et 157.